

Compte rendu du CE Région Centre-Est 28 Aout 2014

Etaient présents :

Élu titulaire : Jérémy Michel (Perrigny) et Yohann Desgeorge (Montrond Les Bains)

Élus suppléants : Fabrice Marchal (Bonneville) et Thierry Duchez (Montrond Les Bains) ;

RS CFDT : Valérie Dutour (Montrond Les Bains)

Le Président : Xavier Pernicelli

Le RRS : Puig Joel et Le Directeur Opérationnel : Alain Lavandier

1 – Approbation du PV du CE du 17 Juillet 2014 :

La CFDT vote POUR

➔ Le PV est approuvé par le CE

2 – Information et Consultation du CE sur le projet de licenciement pour inaptitude de Mme Royer Mylène.

La CFDT vote CONTRE

➔ Le CE vote DEFAVORABLE pour le licenciement.

3 – Rapport Economique du 1^{er} Trimestre 2014 effectué par le Directeur Opérationnel Alain Lavandier.

Un premier semestre au rendez-vous de nos attentes d'après Mr Lavandier puisque nous faisons une évolution de + 2 %. A contrario nous avons un mois de Juillet catastrophique puisque nous faisons -3 % d'évolution.

A fin Aout il manque -3 Millions .

En ce qui concerne les effectifs :

- A fin Juin 2014 nous avons un total de + 899 salariés dans l'entreprise (total des embauches temps complet et temps partiel) alors qu'à fin Juin 2013 nous avons seulement +681 salariés.

En ce qui concerne les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation l'effectif s'élève à + 183 à fin juin 2014.

4 – Point concernant l'ouverture du 15 Aout 2014 :

Le fait d'ouvrir toute la journée a été une décision prise en effet tardivement d'après Mr Lavandier car la région Rhône-Alpes était la seule région à ne pas être ouverte la journée entière. Etant donné la situation du

mois de Juillet catastrophique c'était une manière de récupérer du chiffre d'affaires.

Le Chiffre d'affaires de l'ensemble des magasins qui ont ouvert toute la journée est d'environ 466 KE ce qui représente environ 40% du CA de la journée.

5 – Informations générales de la Direction :

La Direction nous informe simplement un mouvement de Directeur de Région.

6 – Point concernant les activités socio culturelles :

Voyage à Eurodisney organisé par Thierry Duchez (CFDT).

2 départs :

- 18-19 Octobre 2014

- 29-30 Novembre 2014

Tarif : 150E pour les adultes / 60E pour les enfants

➔ Tarif très intéressant !!!!!

7 – Information et Consultation du CE sur le rapport égalité hommes/femmes de l'année 2013.

Au cours de l'année 2013 nous comptons 1714 femmes et 988 hommes dans l'entreprise. Le total des effectifs hommes/femmes est comptabilisé du niveau 1 au niveau 8 dans l'entreprise.

Total Managers Magasins : 139 hommes et 51 femmes

Total Directeurs Magasins : 59 hommes et 15 femmes.

D'après l'étude qui a été réalisée à partir du niveau 5 des Agents de Maîtrise il y a 45 % de femmes contre 55 % d'hommes dans notre entreprise.

La CFDT vote POUR ➔ Le CE vote Défavorable.

8 – Point sur le projet de bulletin de paie Digiposte :

Ce système va être généralisé à compter de Septembre 2014. C'est un système qui est proposé par la Poste, c'est un genre de coffre-fort numérique sécurisé. Pour adhérer, il suffira de s'inscrire sur le site. Le salarié aura la liberté de choisir d'avoir sa fiche de paie numérisée (donc sur Digiposte) ou format papier. Un document d'explication sera fourni avec la fiche de paie du mois de Septembre.

9 – Point concernant le non-respect de l'Art L3141-13 du code du travail concernant la consultation des DP sur la pose des congés payés :

La Direction nous informe de leur étonnement car un rappel a été fait a tous les Directeurs ainsi qu'aux DR.

Un second rappel sera fait aux Directeurs des magasins concernés.

10 – Point concernant la feuille de positionnement des CP :

La Direction nous rappelle que la période de congés d'hiver est 1^{er} Novembre au 30 Avril et la période de congés d'été est 1^{er} Mai au 31 Octobre. Chaque salarié devra inscrire leurs souhaits de congés. Ce document est une demande d'autorisation d'absence.

11 – Point concernant l'adhésion à la Mutuelle pour les salariés qui ont 6 mois d'ancienneté :

Pour ceux-ci le montant de leur cotisation sera que de 6 % de leur salaire brut. Pour les salariés le montant de la cotisation mutuelle ne pourra pas excéder 13 % de leur salaire net.

12 – Point concernant la Prime de partage :

le salarié a le choix entre :

- une prime de 40E brut

- un bon d'achats d'une valeur de 100E net et celui-ci sera distribué début Décembre 2014.

FIN DE LA SEANCE A 17h30

BONNE LECTURE

Et

BONNE RENTREE A TOUS



<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

ou sur

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>